

ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE

REF : 027/DO/SDT/DEPRA/CP/2022

Relizane : 07/11/2022

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise NAIR MEBAREK  
Adresse : Locale N°04 Cité des complexe –W.Relizane

**Objet :** 2<sup>ème</sup> Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°26/2022 du 26.06.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°153 du 02/08/2022, relatif aux travaux Cité Chahid Halwi AEK Lahlef, il a été constaté :

**Une lenteur dans l'exécution des travaux et ce suite aux absences fréquentes sur le chantier.**

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure pour la deuxième fois afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur



Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Relizane  
Mr. DJIDJELLI Salim

